



REGLEMENT MIXTE PAR PAIRES

03-04 octobre 2009

Article 1 : Ce championnat est ouvert uniquement aux joueurs et joueuses licenciés à la FFB sans distinction d'âge ou de classement. Les paires sont obligatoirement composées d'un joueur et d'une joueuse.

Article 2 : Ce championnat est une compétition fédérale organisée par le District de Bridge de Polynésie française. Il se déroule dans la salle du Cercle de Bridge de Tahiti.

Article 3 : Inscriptions : Les paires doivent s'inscrire dans leur club ou directement par courrier électronique à l'adresse suivante jo.begouin@gmail.com.

La date limite d'inscription est fixée au mardi 29 septembre 2009 à 19H00, les organisateurs se réservant le droit d'inscrire jusqu'au dernier moment une paire dans la mesure où celle-ci permettrait un déroulement du tournoi plus commode (table pleine).

La totalité des droits d'inscription sera versée avant le début de la première séance du championnat soit la somme de 6000 FCP par paires (1000FCP par séance et par joueur).

Article 4 : Règles applicables – Arbitrage : Il sera fait référence au règlement des compétitions (Edition de Juillet 2008).

Les dames sont obligatoirement placées en **Sud** et **Est**.

A noter que cette compétition est classée en catégorie 2 B : tous les systèmes sont autorisés à l'exception de ceux qui sont classés SHA et toutes les conventions non classées inhabituelles sont également autorisées.

Une commission d'appel in situ sera mise en place en début de tournoi qui permettra de régler en première instance les différends d'arbitrage. Les appels auprès de cette commission doivent se faire par écrit, dans les **30 mn qui suivent la proclamation des résultats de la séance** et assortis du dépôt d'une caution (5000 FCP) non récupérable en cas d'appel non justifié.

Article 5 : Déroulement de l'épreuve : Celle-ci se déroulera en 3 séances avec un nombre de donnes total s'approchant de 90 donnes selon la rotation choisie et en fonction du nombre de tables.

Mise en place des paires :

1° séance : Equilibrage des lignes par le serpent in en fonction de l'indice de valeur des paires.

2° séance : Même mise en place avec inversion des NS et EO aux tables paires.

3° séance : Si table incomplète lors des deux premières séances : Suppression de la dernière paire au classement des 2 premières séances. Equilibrage des lignes par le serpent in d'après le classement des deux premières séances, modifié au besoin afin que les paires rencontrent un maximum de paires différentes.

Si le nombre de donnes est différent lors des 3 séances, il sera procédé à une pondération des résultats en appliquant la formule :

$$\frac{N1 * \%1 + N2 * \%2 + N3 * \%3}{N1 + N2 + N3}$$

Article 6 : L'épreuve est totalement non fumeur : Il est interdit de fumer dans les salles de jeu même en dehors des périodes de jeu (mise en place, calcul des résultats- 30 mn avant et 30 mn après -).

Article 7 : Les paires vainqueur (Promotion, Honneur) de cette compétition seront présentées au comité de sélection du CBOME pour la finale nationale.

Le Bureau du District